

Comité syndical du 21 décembre 2020

[DL 2020_12/05](#)

MARCHÉ SE2020-04 TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS LOT 03/ TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SUD DU DÉPARTEMENT - AVENANT N° 1 : INTRODUCTION D'UN PRIX UNITAIRE NOUVEAU

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **15 décembre 2020**,
s'est réuni, en téléconférence
sous la présidence de M. Michel MASSET, Président,
le lundi 21 décembre 2020 à 10h00.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7);

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5);

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, GONZATO-ROQUES, PRELLON ; MM. BARJOU, COLLADO, COUREAU, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, ROSO, SEGALA, VERDELET, VERGNÉ (21)

Représentés : Mme LAURENT par Mme GARGOWITSCH, M. BILIRIT par M. DERC, M. BOCQUET par M. COLLADO, M. CAMINADE par M. SEGALA, M. BORDERIE par M. LAVILLE, M. LERDU par Mme BONNEAU, M. MOLIERAC par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PIN par M. DUFOURG, M. ROSIER par Mme PRELLON (9)

Quorum atteint

M. PONTTHOREAU (absent au moment des votes)

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 9

TOTAL : 30

Participants divers : M. SAINT-MARTIN et Mme LOUETTE (KPMG), Christian LAPORTE (CAGV)

[DL 2020_12/05](#)

MARCHÉ SE2020-04 TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS LOT 03/ TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SUD DU DÉPARTEMENT - AVENANT N° 1 : INTRODUCTION D'UN PRIX UNITAIRE NOUVEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°SE2020-04 Lot 3 Transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du Sud du Département attribué à l'entreprise Marty et notifié le 01/10/2020, pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an, passé sous la forme d'appel d'offres ouverts,

Considérant que le bordereau de prix unitaire du marché SE2020-04 Lot 3 ne prévoyait pas le transport des Emballages Recyclables Ménagers (EMR) au départ du quai de Boé vers le centre de tri de Montech (82).

Aussi, il convient d'introduire un nouveau prix unitaire à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

Au départ du quai de transfert de Boé (47) :

- o Désignation : transport des Emballages Recyclables Ménagers (EMR) vers le centre de tri de la DRIMM à Montech (82)

Prix unitaire/tonne : 47,58€ la tonne HT, soit un estimatif sur 12 mois de 19 032€ HT (400 tonnes x 47,58€)

Le montant estimatif de l'avenant est de 19 032€ HT par rapport au montant contractuel de référence soit 3% d'augmentation.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché SE2020-04 Transfert et transport des Déchets Ménagers et Assimilés lot 03/ Transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du Sud du département portant introduction de nouveaux prix unitaires comme suit :

- **Au départ du quai de transfert privé de Boé (47) :**

- **Collecte sélective pour le centre de tri de Montech (82) : 47,58 €HT/tonne**

- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant n°1 engendre une augmentation de 3% par rapport au montant contractuel de référence sur la période ferme de deux ans,

- Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 22 décembre 2020

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 22 décembre 2020